

Le 15 mai 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur INCORVAIA à Madame BRUEL, Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur KARA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET.

Absent : Monsieur PEPIN

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Il indique que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

Il précise que les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2022 et reprennent les délibérations des années antérieures pour lesquelles la transaction a été reportée en 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** de l'ensemble des acquisitions et cessions réalisées sur l'année 2022 conformément aux tableaux annexés.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 mai 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230516-2023-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 17/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATIONS 2022 CONCERNANT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS

DELIBERATION	TYPE	DESIGNATION DU BIEN	MOTIF	NOM DE L'ACQUEREUR/VENDEUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE
N° 68 27/06/2022	Acquisition	AT n° 484 22 m ² - 11 rue de la Verchère	Alignement	Mme SOLITO Catherine	110 €	30/11/2022
N° 77 5/09/2022	Servitude	Sur parcelle BN n° 115	Protection d'un patrimoine arboré	OLIAX DEVELOPPEMENT	0 €	-
N° 118 19/12/2022	Acquisition	Parcelles AZ n° 108 et AW n° 148 Lieu dit Beauregard - 9858 m ² + 2155 m ²	Maitrise du foncier	Consorts HAOND	8 409 €	-
N° 119 19/12/2022	Acquisition	Parcelle BL n° 143 - 290 m ² - Angle rue Fernand Bonis et rue Jean Vende	Réalisation d'un parking paysager	Lotir Rhône Alpes	110 000 €	-

DELIBERATIONS PRISES AVANT 2022- ACQUISITIONS ET CESSIONS SIGNEES EN 2022

DATE DE L'ACTE	DELIBERATION	TYPE	DESIGNATION DU BIEN	MOTIF	NOM DE L'ACQUEREUR/VENDEUR	PRIX
01/03/2022	67 du 28/06/2021	Acquisition	Parcelle BK n° 362 - 84 m ² - 27 rue Paul Grousset	Alignement	Consorts GABILLET	420 €
01/03/2022	71 du 28/06/2021	Acquisition	Parcelle BN n° 333 - 393 m ² - La Bariole	Délaissé de voirie	M. CHAUMARAT	1 965 €
23/03/2022	69 du 28/06/2021	Acquisition	Parcelle BI n°221 - 25 m ² - Rue Auguste et Louis Lumière	Alignement	Consorts MOMPLOT	125 €
24/03/2022	76 du 13/09/2021	Acquisition	Parcelle BN n° 31 - 12 339 m ² La Bariole	Maitrise du foncier	LCB PROMOTION	20 000 €
05/04/2022	68 du 28/06/2021	Acquisition	Parcelle AR n° 323 - 77 m ² - 62 rue de la Chaux	Alignement	Consorts PALPACUER	385 €

ALIGNEMENTS PRESCRITS SUR PERMIS D'AMENAGER OU DE CONSTRUIRE AVANT 2022 SIGNES EN 2022

DATE DE L'ACTE	N° PC ou PA	TYPE	DESIGNATION DU BIEN	MOTIF	NOM DE L'ACQUEREUR/VENDEUR	PRIX
6/01/2022	04200517A0104 du 9/03/2018	Acquisition	Parcelle BN n° 340 - 86 m ² - 10 rue du Confluent	Alignement	URFE PROMOTION	430 €
12/07/2022	04200520A0077 du 15/12/2020	Acquisition	Parcelle BR n° 267 – 19 m ² lieudit Cibaud	Alignement	IBG	95 €
20/10/2022	04200517A0049 du 9/10/2017	Acquisition	Parcelle BK n° 365 – 44 m ² - 4 rue de la Chaux	Alignement	LOTIR RHONE ALPES	220 €